



# Catalogue de formations

AJP Formation

Date de dernière mise à jour :

20/03/2026

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Items communs à toutes les formations .....</b>	<b>4</b>
2.1	Modalités et délais d'accès.....	4
2.2	Méthodes pédagogiques .....	4
2.3	Moyens techniques et d'encadrement.....	4
2.4	Accessibilité aux personnes handicapées .....	5
2.5	Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats .....	5
<b>3</b>	<b>Spécificités pour chaque formation.....</b>	<b>6</b>
3.1	Les formations initiales - habilitations .....	6
3.1.1	La formation pour devenir IAS.....	6
3.1.2	La formation pour devenir IOBSP.....	9
3.1.3	La formation pour devenir CIF.....	12
3.2	Formation DDA mise à jour réglementaire IAS 15 heures .....	15
3.2.1	Objectifs pédagogiques.....	15
3.2.2	Capacités et compétences professionnelles visées .....	15
3.2.3	Public visé et pré-requis.....	16
3.2.4	Modalités d'évaluation.....	16
3.2.5	Tarif .....	16
3.2.6	Déroulé et durée de la formation juridique proposée.....	16
3.3	Formation DCI mise à jour réglementaire IOBSP (7 heures).....	17
3.3.1	Objectifs pédagogiques.....	17
3.3.2	Capacités et compétences professionnelles visées .....	17
3.3.3	Public visé et pré-requis.....	17
3.3.4	Modalités d'évaluation.....	18
3.3.5	Tarif .....	18
3.3.6	Déroulé et durée de la formation juridique proposée.....	18
3.4	Formations juridiques pour les agents immobiliers : Loi ALUR.....	18
3.4.1	Objectifs pédagogiques.....	19
3.4.2	Capacités et compétences professionnelles visées .....	19
3.4.3	Public visé et pré-requis.....	19
3.4.4	Modalités d'évaluation.....	19
3.4.1	Prix.....	20
3.4.2	Déroulé et durée des formations juridiques proposées .....	20

# 1 INTRODUCTION

AJP Formation est un organisme de formation qui intervient dans un domaine de compétence :

- **En bancassurance et immobilier**, pour les professionnels de la gestion de patrimoine, de l'immobilier, de la finance et de l'assurance. Les thématiques sont diverses et variées, mais sont centrées sur les aspects juridiques et réglementaires. En effet, AJP Formation dispose d'une compétence métier dans le domaine juridique. Les programmes de formation proposés visent tous à acquérir, mobiliser et développer les compétences juridiques de la personne formée.

## 2 ITEMS COMMUNS A TOUTES LES FORMATIONS

### **2.1 MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Les modalités d'accès sont en formation à distance de manière asynchrone. Dès lors, il suffit que le candidat à la formation dispose d'une connexion internet. Il se connecte sur le site : <https://www.formation-ajp.fr/>, entre son identifiant de connexion et son mot de passe, et a accès à la formation en ligne.

La durée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation varie en fonction des modalités de financement de la formation :

- Si elle est financée sans OPCO, le bénéficiaire débute sa formation dès paiement de celle-ci, soit dans les 24 heures du paiement ;
- Si elle est financée avec OPCO, le bénéficiaire débute sa formation un mois après la demande de financement auprès de l'OPCO.

Vous avez la possibilité de réaliser une formation en présentiel en intra. Nous contacter pour organiser les modalités spécifiques.

### **2.2 METHODES PEDAGOGIQUES**

- Cours PDF, audio, vidéos, exercices ludiques, QCM d'entraînement et de fin de parcours
- Accompagner le titulaire du contrat dans son parcours de progression à travers les réponses aux questions posées dans le forum sur le site internet ou les réponses aux questions posées par mail ou téléphone
- Maintenir un lien constant Candidats/Administrateur

### **2.3 MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT/CONTACT**

- Mettre à disposition des candidats une connexion avec identifiants personnels et confidentiels
- L'accès au site est assuré de façon continue et permanente, sauf cas de force majeure ou d'évènement hors de contrôle de la Société AJP Formation, et sous réserve des éventuelles interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site.
- Nom du référent : Mme JAMIN Marlène, Gérante, 07 88 50 17 66 , ou par mail à : [marlene.jamin@formation-ajp.fr](mailto:marlene.jamin@formation-ajp.fr)
- Assistance en une heure maximum pour assister le participant

## **2.4 ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Les formations se font à distance en modalité asynchrone. La plateforme offre la possibilité d'augmenter les caractères pour être lisible par les personnes malvoyantes. Chaque module de formation est accessible :

- en vidéo pour les personnes malvoyantes ;
- en document PDF téléchargeable pour les personnes avec un handicap auditif

## **2.5 MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRECIER LES RESULTATS**

L'action de formation fait l'objet d'un suivi régulier hebdomadaire entre le candidat et le formateur.

Au fur et à mesure de l'avancée de la formation, les acquis (résultats) sont appréciés à l'aide de QCM d'entraînement présent à la fin de chaque module composant la formation.

## 3 SPECIFICITES POUR CHAQUE FORMATION

Nous proposons des formations au sein de quatre métiers distincts :

- IAS : intermédiaire en assurances
- IOBSP : intermédiaire en opérations de banque et service de paiement
- CIF : conseiller en investissements financiers
- Agent immobilier titulaires de la carte T (de transaction immobilière)

Pour les trois premiers métiers présentés, il s'agira de distinguer les formations initiales qui permettent d'exercer un métier, et les formations continues dites « thématiques » qui permettent un approfondissement des compétences acquises à l'aide des formations habilitantes.

### 3.1 LES FORMATIONS INITIALES - HABILITATIONS

#### 3.1.1 La formation pour devenir IAS

##### 3.1.1.1 Intitulé

Formation Intermédiaire en assurances de niveau I 150 heures ou conseiller en assurances

Préparation à la certification professionnelle, code certinfo = 84757, carif-oref : <https://www.intercariforef.org/formations/certification-112759.html>

##### 3.1.1.2 Taux d'obtention de la certification

100% des personnes formées ont obtenu la certification.

Pas de possibilité de valider seulement certains blocs de compétence.

##### 3.1.1.3 Débouchés

Voici les débouchés pour cette formation professionnelle :

- [Conseil clientèle en assurances](#)
- [Direction d'exploitation en assurances](#)
- [Management de groupe et de services en assurances](#)
- [Souscription d'assurances](#)

##### 3.1.1.4 Equivalences

Voici les équivalences possibles pour cette formation :

	Niveau I- IAS
<p><b>Equivalence 1=</b> Expérience professionnelle sur des fonctions de production ou de gestion de contrats d'assurance ou de capitalisation</p>	<p>2 ans comme cadre ou 4 ans comme salarié ou non salarié (ex : TNS)</p>
<p><b>Equivalence 2=</b> Diplômes, Titre ou certificat<sup>[2]</sup></p>	<p>Master Licence inscrit au RNCP – Banque, Assurances finances, Immobilier (313) CQP inscrit au RNCP– Banque, Assurances finances, Immobilier (313)</p>

### 3.1.1.5 Objectifs pédagogiques

- Objectif général de formation : création d'entreprise et perfectionnement, élargissement des connaissances
- Objectif spécifique de formation : Obtenir la capacité professionnelle de niveau I conforme à l'arrêté du 11 juillet 2008 afin d'exercer le métier de courtier en assurances ou, pour les salariés, de valider leurs compétences professionnelles.

### 3.1.1.6 Capacités et compétences professionnelles visées

Le candidat à la formation connaîtra, à l'issue de la formation, un ensemble de connaissances juridiques et techniques permettant d'exercer le métier d'intermédiaire en assurances. Ces connaissances théoriques et savoir-faire techniques concernent notamment les thématiques suivantes :

- Réglementation professionnelle
- Obligations à l'égard de la clientèle
- Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme
- Les assurances de personnes types assurance-vie et santé
- Les assurances de biens types IARD

Il existe trois niveaux de formation habilitante pour les IAS : le niveau I, II et III.

### 3.1.1.7 Public visé et pré-requis

Le candidat à la formation doit avoir obtenu au minimum un Bac. Il doit avoir une appétence aux assurances personnes et biens et doit souhaiter créer une entreprise de courtage ou bien être salarié d'une compagnie d'assurance, d'un courtier ou d'un agent général.

### 3.1.1.8 Tarif

Le tarif de la formation IAS de 150 heures, de niveau I est fixé à 1090€.

Voir la liste de tous les tarifs affichés sur le site : <https://www.formation-ajp.fr/tarifs>

### 3.1.1.9 Modalités d'évaluation

La validation du cursus de formation se fait par l'intermédiaire d'un examen de type QCM et QRU de 130 questions, pour lequel le candidat doit justifier d'un taux de bonnes réponses supérieur à 70% pour prétendre valider le cursus.

La validation du cursus de formation donne droit à un livret de formation, attestation habilitante, permettant au candidat de s'enregistrer auprès de l'ORIAS en tant qu'intermédiaire en assurances.

### 3.1.1.10 Déroulé et durée de la formation de niveau I 150 heures

Dans la mesure où le contenu est imposé par [l'arrêté du 11 juillet 2008](#), AJP Formation précise ici le contenu de chaque unité présentée dans l'arrêté :

MODULES	NOMBRE D'HEURES
U1 – Les savoirs généraux	30
U2 – Les assurances de personnes : incapacité invalidité, décès, dépendance, santé	30
U3 – Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation	30
U4 – Les assurances de personnes : les contrats collectifs	30
U5 – Assurances de biens et de responsabilité	30

<b>TOTAL</b>	<b>150</b>
--------------	------------

Les formations de niveau II et de niveau III durent respectivement 150h et au minimum 8 heures.

Le niveau II de 150 heures se réalise sur la base des U1, U2 et au choix l'U3 ou l'U4 présentées ci-dessus, répartis en 50 heures par unité.

Le contenu du programme de niveau III de minimum 8 heures dépend de la spécialité choisie par le candidat ; à savoir assurance-vie, ou IARD ou assurance-emprunteur.

## 3.1.2 La formation pour devenir IOBSP

### 3.1.2.1 Intitulé

Formation Intermédiaire en Opérations de Banque et Service de Paiement  
Préparation à la certification professionnelle, code certinfo = 85003, voir carif-oref : <https://www.intercariforef.org/formations/certification-112744.html>

### 3.1.2.2 Taux d'obtention de la certification

100% des personnes formées ont obtenu la certification.

Pas de possibilité de valider seulement certains blocs de compétence.

### 3.1.2.3 Débouchés

Voici les débouchés pour cette formation professionnelle :

- [Conception et expertise produits bancaires et financiers](#)
- [Conseil en gestion de patrimoine financier](#)
- [Gestion en banque et assurances](#)

### 3.1.2.4 Equivalences

Voici les équivalences possibles pour cette formation :

	IOBSP
Equivalence 1= Expériences professionnelles liées à la réalisation des opérations de banques ou de services de paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salarié cadre : 2 ans dans les 3 ans</li> <li>- Salarié hors cadre : 4 ans dans les 5 ans</li> <li>- TNS (ex : gérant de cabinet) : 4 ans dans les 5 ans</li> </ul>

Equivalence 2= Diplôme Finances, Banques, Assurances, Immobilier	Licence
--	---------

### 3.1.2.5 Objectifs pédagogiques

- Objectif général de formation : création d'entreprise et perfectionnement, élargissement des connaissances
- Objectif spécifique de formation : Obtenir la capacité professionnelle de niveau I conforme à l'arrêté du 9 juin 2016 afin d'exercer le métier de courtier en crédits ou, pour les salariés, de valider leurs compétences professionnelles.

### 3.1.2.6 Capacités et compétences professionnelles visées

Le candidat à la formation connaîtra, à l'issue de la formation, un ensemble de connaissances juridiques et techniques permettant d'exercer le métier d'intermédiaire en opérations de banque et de services de paiement. Ces connaissances théoriques et savoir-faire techniques concernent notamment les thématiques suivantes :

- Réglementation professionnelle
- Obligations à l'égard de la clientèle
- Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme
- Le crédit immobilier
- La défiscalisation
- Les services de paiement
- Le crédit à la consommation

Il existe trois niveaux de formation habilitante pour les IOBSP : le niveau I, II et III.

### 3.1.2.7 Public visé et pré-requis

Le candidat à la formation doit avoir obtenu au minimum un Bac. Il doit avoir une appétence aux crédits immobiliers et doit souhaiter créer une entreprise de courtage en crédits, ou bien être salarié d'un courtier en crédits.

### 3.1.2.8 Tarif

Le tarif de la formation IOBSP de 150 heures, de niveau I est fixé à 1090€.

Le tarif de la formation IOBSP de 80 heures, de niveau II est fixé à 590€.

Le tarif de la formation IOBSP 40 heures est fixé à 400€.

Voir la liste de tous les tarifs affichés sur le site : <https://www.formation-ajp.fr/tarifs>.

### 3.1.2.9 Modalités d'évaluation

La validation du cursus de formation se fait par l'intermédiaire d'un examen de type QCM et QRU de 130 questions, pour lequel le candidat doit justifier d'un taux de bonnes réponses supérieur à 70% pour prétendre valider le cursus.

La validation du cursus de formation donne droit à un livret de formation, attestation habilitante, permettant au candidat de s'enregistrer auprès de l'ORIAS en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.

### 3.1.2.10 Déroulé et durée de la formation de niveau I 150 heures et de niveau II 80 heures ou de 40 heures

Dans la mesure où le contenu est imposé par [l'arrêté du 20 mars 2019](#), AJP Formation précise ici le contenu de chaque unité présentée dans l'arrêté :

	<b>Niveau I – 150 heures</b>	<b>Niveau 2 – 80 heures</b>
<b>Tronc commun</b>	<b>Le métier et ses obligations ; le crédit</b> 60 heures   60 heures	
<b>Module 1</b>	<b>Le crédit à la consommation et le crédit de trésorerie</b> 14 heures   14 heures + 6 heures d'approfondissement	
<b>Module 2</b>	<b>La restructuration ou le regroupement de crédits</b> 14 heures   <u>OU</u> 14 heures + 6 heures d'approfondissement	
<b>Module 3</b>	<b>Les différents services de paiement accessibles aux particuliers</b> 14 heures   <u>OU</u> 14 heures + 6 heures d'approfondissement	
<b>Module 4</b>	<b>Le crédit immobilier</b>	

	24 heures	
<b>Module 5</b>	<b>Les placements</b> 24 heures	

Le contenu du programme de niveau III de minimum 8 heures dépend de la spécialité choisie par le candidat ; à savoir :

- Crédit immobilier
- Placements
- Services de paiement
- Regroupement de crédit
- Crédit à la consommation

### 3.1.3 La formation pour devenir CIF

#### 3.1.3.1 Intitulé

Formation Conseiller en Investissements Financiers

Préparation à la certification professionnelle, code certinfo = 85532, voir carif-oref :

<https://www.intercariforef.org/formations/certification-112966.html>

#### 3.1.3.2 Taux d'obtention de la certification

100% des personnes formées ont obtenu la certification.

Pas de possibilité de valider seulement certains blocs de compétence.

#### 3.1.3.3 Débouchés

Voici les débouchés pour cette formation professionnelle :

- [Relation clients banque finance](#)
- [Conseil en gestion de patrimoine financier](#)
- [Gestion de portefeuille sur les marchés financiers](#)
- [Trésorerie et financement](#)

#### 3.1.3.4 Equivalences

Voici les équivalences possibles pour cette formation :

	CIF
<p><b>Equivalence 1=</b> Expérience professionnelle liée à la réalisation d'opérations relevant des catégories énumérées au I de l'article L. 541-1 du code monétaire et financier, cette expérience ayant été acquise au cours des cinq années précédant son entrée en fonction</p>	<p>Expérience professionnelle d'une durée de deux ans dans des fonctions liées à la réalisation d'opérations relevant des catégories énumérées au I de l'article L. 541-1 du code monétaire et financier, cette expérience ayant été acquise au cours des cinq années précédant son entrée en fonction</p>
<p><b>Equivalence 2=</b> Diplôme national sanctionnant trois années d'études supérieures juridiques, économiques ou de gestion, ou un titre ou un diplôme de même niveau adapté à la réalisation des opérations mentionnées au I de l'article L. 541-1 du code monétaire et financier</p>	<p>Licence</p>

### 3.1.3.5 Objectifs pédagogiques

- Objectif général de formation : création d'entreprise et perfectionnement, élargissement des connaissances
- Objectif spécifique de formation : acquérir la capacité professionnelle conforme à la loi RBF du 22 octobre 2010 et plus précisément à l'instruction [DOC-2013-07](#) de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) afin d'exercer le métier de conseiller en investissements financiers ou, pour les salariés, de valider leurs compétences professionnelles.

### 3.1.3.6 Capacités et compétences professionnelles visées

Le candidat à la formation connaîtra, à l'issue de la formation, un ensemble de connaissances juridiques et techniques permettant d'exercer le métier de conseiller en investissements financiers. Ces connaissances théoriques et savoir-faire techniques concernent notamment les thématiques suivantes :

- Réglementation professionnelle
- Obligations à l'égard de la clientèle
- Lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme
- Le traitement des conflits d'intérêt
- Le traitement des réclamations clients
- La défiscalisation

- Les risques financiers
- Le marché boursier

L'acquisition du statut de CIF ne connaît pas trois niveaux, comme pour les IAS ou les IOBSP.

Seule la formation de 150 heures permet d'obtenir l'habilitation pour devenir CIF.

### 3.1.3.7 Public visé et pré-requis

Le candidat à la formation doit avoir obtenu au minimum un Bac. Il doit avoir une appétence au conseil en gestion de patrimoine et doit souhaiter créer une entreprise de gestion de patrimoine, ou bien souhaite devenir salarié d'un conseiller en investissements financiers.

### 3.1.3.8 Tarif

Le tarif de la formation CIF de 150 heures, est fixé à 1090€.

Voir la liste de tous les tarifs affichés sur le site : <https://www.formation-ajp.fr/tarifs>.

### 3.1.3.9 Modalités d'évaluation

La validation du cursus de formation se fait par l'intermédiaire d'un examen de type QCM et QRU de 130 questions, pour lequel le candidat doit justifier d'un taux de bonnes réponses supérieur à 70% pour prétendre valider le cursus.

La validation du cursus de formation donne droit à un livret de formation, attestation habilitante, permettant au candidat de s'enregistrer auprès de l'ORIAS en tant que CIF.

### 3.1.3.10 Déroulé et durée de la formation de 150 heures

Le programme de la formation est imposé par le règlement général de l'AMF (article 325-1) et mentionné par l'instruction en date du 24 avril 2013 modifiée le 23 octobre 2018.

AJP Formation précise ici le contenu du programme visé par l'instruction :

MODULES	NOMBRE D'HEURES
U1 - Connaissances générales sur le conseil en investissements financiers	40
U2 - Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers	30

U3 - Règles de bonne conduite des conseillers en investissement financier	30
U4 - Règles d'organisation des conseillers en investissement financiers	40
U5 – La gouvernance des instruments financiers	10
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>

## 3.2 FORMATION DDA MISE A JOUR REGLEMENTAIRE IAS 15 HEURES

Dans le cadre de l'obligation de formation professionnelle continue des professionnels (IAS, CIF, IOBSP et agent immobilier), AJP Formation propose des thématiques juridiques diverses, afin de respecter les obligations professionnelles de chaque statut. En ce qui concerne les IAS, tous les ans, ils doivent être formés dans le cadre de leur formation continue pendant 15 heures à des mises à jour réglementaires afin de suivre et appliquer la réglementation liée à leur métier.

### 3.2.1 Objectifs pédagogiques

- Objectif général de formation : perfectionnement, élargissement des connaissances
- Objectif spécifique de formation : respecter leurs obligations professionnelles de formation continue annuelle, se mettre à jour en matière de réglementation professionnelle dans le secteur de l'assurance

### 3.2.2 Capacités et compétences professionnelles visées

Les thématiques proposées aux candidats à la formation visent l'acquisition, le perfectionnement des connaissances juridiques propres à chaque statut.

Conformément à l'article L 6313-1 du Code du travail, la nature de la formation est une action d'acquisition, d'entretien, de perfectionnement des connaissances.

Le candidat à la formation peut également choisir des formations juridiques spécifiques auxquelles AJP formation répondra si cela est dans son champ de compétences.

---

### 3.2.3 Public visé et pré-requis

Le candidat à la formation doit avoir le statut d'Intermédiaire en assurances ou de mandataire d'intermédiaire en assurances.

---

### 3.2.4 Modalités d'évaluation

La validation du cursus de formation se fait par l'intermédiaire d'un examen de type QCM et QRU de plusieurs questions, pour lequel le candidat doit justifier d'un taux de bonnes réponses supérieur à 70% pour prétendre valider le niveau d'acquisition des connaissances de la formation.

---

### 3.2.5 Tarif

La formation DDA seule coûte 180€ par personne.

---

### 3.2.6 Déroulé et durée de la formation juridique proposée

Voici la formation mise à jour réglementaire pour les IAS d'une durée de 15 heures proposée par AJP Formation

#### DDA Mise à jour réglementaire de 15 heures 2026

TRONC COMMUN :

- 1- Les nouveautés 2026 en matière de LAB/FT : actualisation liste GAFI, loi du 13 juin 2025 de lutte contre le narco-trafic
- 2- Rappels réglementaires sur la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des réclamations et le RGPD
- 3- Gestion des risques informatiques : le règlement DORA

SPECIFICITES DDA :

- 4- Assurance-vie et non vie : recommandation de l'ACPR sur le devoir de conseil en vigueur au 31 décembre 2025
- 5- Assurance-vie : le bilan de l'intégration de la durabilité, sanction d'un intermédiaire en assurances sur la clause bénéficiaire
- 6- Démarchage en assurance : une alerte sur les risques
- 7- Assurance-emprunteur : sanction de 4 banques pour non-respect de la loi Lemoine
- 8- Rappels sur la lutte contre la fraude en assurance

### **3.3 FORMATION DCI MISE A JOUR REGLEMENTAIRE IOBSP (7 HEURES)**

Dans le cadre de l'obligation de formation professionnelle continue des professionnels (IAS, CIF, IOBSP et agent immobilier), AJP Formation propose des thématiques juridiques diverses, afin de respecter les obligations professionnelles de chaque statut.

En ce qui concerne les IOBSP tous les ans, ils doivent être formés dans le cadre de leur formation continue pendant 7 heures à des mises à jour réglementaires afin de suivre et appliquer la réglementation liée à leur métier.

---

#### **3.3.1 Objectifs pédagogiques**

- Objectif général de formation : perfectionnement, élargissement des connaissances
- Objectif spécifique de formation : se mettre à jour des principales évolutions réglementaires du métier de courtier en crédits

---

#### **3.3.2 Capacités et compétences professionnelles visées**

Les thématiques proposées aux candidats à la formation visent l'acquisition, le perfectionnement des connaissances juridiques propres à chaque statut.

Conformément à l'article L 6313-1 du Code du travail, la nature de la formation est une action d'acquisition, d'entretien, de perfectionnement des connaissances.

Le candidat à la formation peut également choisir des formations juridiques spécifiques auxquelles AJP formation répondra si cela est dans son champ de compétences.

---

#### **3.3.3 Public visé et pré-requis**

Le candidat à la formation doit avoir le statut d'IOBSP ou de mandataire d'IOBSP.

Les formations juridiques s'adressent à des publics avertis, ayant des connaissances de base de leur métier.

---

### 3.3.4 Modalités d'évaluation

La validation du cursus de formation se fait par l'intermédiaire d'un examen de type QCM et QRU de plusieurs questions, pour lequel le candidat doit justifier d'un taux de bonnes réponses supérieur à 70% pour prétendre valider le niveau d'acquisition des connaissances de la formation juridique.

---

### 3.3.5 Tarif

La formation DCI seule coûte 90€ par personne.

---

### 3.3.6 Déroulé et durée de la formation juridique proposée

Voici la formation mise à jour réglementaire d'une durée de 7 heures pour les IOBSP proposée par AJP Formation :

#### DCI Mise à jour réglementaire de 7 heures 2026

TRONC COMMUN :

- 1- Les nouveautés 2026 en matière de LAB/FT : actualisation liste GAFI, loi du 13 juin 2025 de lutte contre le narco-trafic
- 2- Rappels réglementaires sur la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des réclamations et le RGPD
- 3- Gestion des risques informatiques : le règlement DORA

SPECIFICITES DCI :

- 4- Crédit à la consommation : l'ordonnance du 3 septembre 2025
- 5- Crédit immobilier : les commentaires de l'administration fiscale sur le prêt avance mutation
- 6- Rachat de crédits : le contrôle de la DGCCRF et ses enseignements
- 7- QUIZZ de vérification de connaissances

## 3.4 FORMATIONS JURIDIQUES POUR LES AGENTS IMMOBILIERS : LOI ALUR

Dans le cadre de l'obligation de formation professionnelle continue des professionnels (IAS, CIF, IOBSP et agent immobilier), AJP Formation propose des thématiques juridiques diverses, afin de respecter les obligations professionnelles de chaque statut.

Pour les agents immobiliers titulaires de la carte T ainsi que leurs salariés et les mandataires, la Loi ALUR impose d'être formé 14 heures par an, cumulable sur 3 ans avec la thématique de la déontologie et de la lutte contre les discriminations obligatoire une fois tous les 3 ans.

---

### 3.4.1 Objectifs pédagogiques

- Objectif général de formation : perfectionnement, élargissement des connaissances
- Objectif spécifique de formation : respecter leurs obligations professionnelles de formation continue annuelle, : se mettre à jour des principales évolutions réglementaires du métier d'agent immobilier.

---

### 3.4.2 Capacités et compétences professionnelles visées

Les thématiques proposées aux candidats à la formation visent l'acquisition, le perfectionnement des connaissances juridiques propres à chaque statut.

Conformément à l'article L 6313-1 du Code du travail, la nature de la formation est une action d'acquisition, d'entretien, de perfectionnement des connaissances.

Le candidat à la formation peut également choisir des formations juridiques spécifiques auxquelles AJP formation répondra si cela est dans son champ de compétences.

---

### 3.4.3 Public visé et pré-requis

Le candidat à la formation doit être titulaire de la carte T délivrée par la CCI ou bien être mandataire immobilier ou salarié d'un agent immobilier.

Les formations juridiques s'adressent à des publics avertis, ayant des connaissances de base de leur métier.

---

### 3.4.4 Modalités d'évaluation

La validation du cursus de formation se fait par l'intermédiaire d'un examen de type QCM et QRU de plusieurs questions, pour lequel le candidat doit justifier d'un taux de bonnes réponses supérieur à 70% pour prétendre valider le niveau d'acquisition des connaissances de la formation juridique.

---

### 3.4.1 Prix

Chaque formation de 7 heures coûte 100€ par personne ou pour 14 heures 200€ par personne.

---

### 3.4.2 Déroulé et durée des formations juridiques proposées

Voici les diverses thématiques juridiques proposées par AJP Formation :

#### U1 – La déontologie de l'agent immobilier (obligatoire, 4 heures)

- 1- Le code de déontologie par le CNTGI
- 2- Les réclamations clients
- 3- Le devoir de conseil de l'agent immobilier
- 4- La gestion des conflits d'intérêt
- 5- La non-discrimination à l'accès au logement (2 heures)
- 5- Quiz de validation QCM/QRU

Le candidat à la formation doit cocher les deux cases correspondant aux deux choix de thématiques qu'il aura décidées.

- U2 – Le crédit immobilier
- U3- Les aspects fiscaux du démembrement de propriété
- U4 – Le fonctionnement et le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques
- U5 – Les régimes matrimoniaux et les successions
- U6 – Le fonctionnement et le calcul de la plus-value immobilière
- U7- Le fonctionnement et le calcul des revenus fonciers
- U8- Les procédés de défiscalisation actuels
- U9 – Les principales modifications issues de la loi de finances pour 2026
- U10 – La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- U11 – Stratégie et fiscalité en matière de donations
- U12 – Les particularités de l'immobilier d'entreprise
- U13 – Le choix de la structure juridique et son impact sur le statut du dirigeant
- U14- La mise en place du RGPD au sein de sa structure
- U15- Les impacts de la loi PACTE sur la gestion de patrimoine
- U16- Le statut de loueur en meublé (professionnel ou non-professionnel)
- U17- Mieux suivre la relation client pour fidéliser ses clients
- U18- Les enjeux de la réforme de la facturation électronique pour les entreprises

#### U2 – Le crédit immobilier (optionnel, 7 heures)

- 1- L'environnement réglementaire et juridique du crédit immobilier
- 2- Les différents acteurs du marché
- 3- Les fonctionnements d'un crédit immobilier
- 4- Les différentes typologies de crédit immobilier
- 6- Les obligations d'information auprès des clients

- 7- Les pièces constitutives d'un dossier de prêt en fonction du projet du client
- 8- Les garanties et assurances
- 9- Quiz de validation QCM/QRU

### **U3 – Les aspects fiscaux du démembrement de propriété (optionnel, 7 heures)**

- 1- Quelques définitions
  - Nue-propriété
  - Usufruit
  - Les attributs du droit de propriété
- 2- L'utilité fiscale et patrimoniale d'un démembrement
- 3- La fiscalité des revenus des immeubles et des valeurs mobilières dans l'hypothèse d'un démembrement de propriété
- 4- La fiscalité des plus-values en cas de démembrement
- 5- La fiscalité des donations en cas de démembrement
- 6- La fiscalité en cas de décès de l'usufruitier ou du nu-propriétaire
- 7- Quiz de validation QCM/QRU

### **U4 – Le fonctionnement et le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (optionnel, 7 heures)**

- 1- La présentation du calcul de l'IR
- 2- La détermination des revenus catégoriels
- 3- La globalisation des revenus catégoriels
- 4- Les charges déductibles du revenu global
- 5- Le calcul de l'IR
- 6- Quiz de validation QCM/QRU

### **U5 – Les régimes matrimoniaux et les successions (optionnel, 7 heures)**

- 1- Les différents régimes matrimoniaux applicables et leurs effets
- 2- Les successions : principes
- 3- Les successions : fiscalité applicable
- 4- Application des régimes matrimoniaux et successions à l'assurance-vie
- 5- Quiz de validation QCM/QRU

### **U6 – Le fonctionnement et le calcul de la plus-value immobilière (optionnel, 7 heures)**

- 1- La distinction entre la plus-value brute et la plus-value nette
- 2- Les cas d'exonération de plus-value
- 3- Les différents abattements
- 4- La distinction de calculs entre les contributions sociales et l'IR
- 6- Quiz de validation QCM/QRU

### **U7 – Le fonctionnement et le calcul des revenus fonciers (optionnel, 7 heures)**

- 1- Le revenu brut foncier
- 2- Les charges déductibles

- 3- Le régime du micro-foncier
- 4- Le régime du réel
- 5- Détermination du déficit foncier imputable sur le revenu global
- 6- Imputation du déficit foncier sur les années suivantes
- 7- Quizz de validation QCM/QRU

#### **U8 – Les procédés de défiscalisation actuels (optionnel, 7 heures)**

- 1- Le régime fiscal applicable au LMNP
- 2- Le LMNP Bouvard
- 3- La loi Pinel
- 4- La loi Malraux
- 5- La loi Girardin
- 6- Quizz de validation QCM/QRU

#### **U9 – Les principales modifications issues de la loi de finances pour 2026 (optionnel, 7 heures)**

- 1- Le nouveau barème de l'IR
- 2- Les mesures intéressant les particuliers
- 3- Les mesures intéressant les entreprises
- 4- La fiscalité immobilière
- 5- Quizz de validation QCM/QRU

#### **U10 – La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (optionnel, 7 heures)**

- 1- Quelques définitions et obligations
  - Le blanchiment de capitaux
  - Le financement du terrorisme
  - Les autres infractions retenues pour la LAB/FT
  - Les sanctions du complice, de la tentative
- 2- Le rôle de TRACFIN
  - Qu'est-ce que Tracfin ?
  - Le rôle des autres CRF
  - Le déclarant et le correspondant Tracfin
  - La procédure de déclaration de soupçons
- 3- Les 5 obligations du professionnel
- 4- La rédaction de la procédure LAB/FT
- 5- Quizz de validation QCM/QRU

#### **U11 – Stratégie et fiscalité en matière de donation (optionnel, 7 heures)**

- 1- Donation démembrée
- 2- Donation entre époux et pacsés
- 3- Donation entre membres de la famille
- 4- Donation pacte Dutreil
- 5- Quizz de validation QCM/QRU

## **U12 – Les particularités de l’immobilier d’entreprise (optionnel, 7 heures)**

- 1- Le crédit immobilier classique
- 2- Le crédit-bail immobilier
- 3- L’achat de l’immobilier d’entreprise par une SCI à l’IR
- 4- L’achat de l’immobilier d’entreprise par une SCI à l’IS
- 5- L’achat de l’immobilier d’entreprise par une SCI dont les parts sont démembrées
- 6- Quizz de validation QCM/QRU

## **U13 – Le choix de la structure juridique et son impact sur le statut du dirigeant (optionnel, 7 heures)**

- 1- Choix de la micro-entreprise, de la société ou de l’entreprise individuelle
- 2- Choix de la société à l’IR ou à l’IS
- 3- Impacts du choix sur le statut social du dirigeant
- 4- Calcul des cotisations sociales du dirigeant
- 5- Impacts du choix sur le statut juridique du dirigeant
- 6- La fiscalité des dividendes du dirigeant
- 7- Quizz de validation QCM/QRU

## **U14 – La mise en place du RGPD au sein de sa structure (optionnel, 7 heures)**

- 1- Les enjeux du RGPD : le rôle de la CNIL
- 2- La désignation d’un pilote : le DPD
- 3- La cartographie des traitements des données personnelles
- 4- L’établissement d’un registre des traitements des données personnelles
- 5- La priorisation des actions à mener
- 6- La gestion des risques
- 7- L’organisation des procédures internes
- 8- Le regroupement des documents de conformité
- 9- Quizz de validation QCM/QRU

## **U15 – Les impacts de la loi PACTE sur la gestion de patrimoine (optionnel, 7 heures)**

- 1- Assurance-vie : mise en œuvre de la loi PACTE
- 2- Les mesures en faveur de l’épargne retraite
- 3- Le pacte Dutreil assoupli
- 4- Quiz de validation QCM/QRU

## **U16 – Le statut de loueur en meublé (optionnel, 7 heures)**

- 1- Loueur en meublé : professionnel ou non professionnel, quels impacts fiscaux ?
  - a. Déficit foncier
  - b. Plus-value
  - c. Impôt sur le revenu
- 2- En société ou en nom propre ?

- 3- En BIC ou en micro-entreprise ?
- 4- Les cotisations sociales du loueur en meublé professionnel
- 5- Les effets patrimoniaux de la relation de couple
- 6- La déclaration de revenus du loueur en meublé
- 7- La retraite du loueur en meublé professionnel
- 8- Quiz de validation QCM/QRU

### **U17 – Mieux suivre la relation client pour fidéliser ses clients (optionnel, 7 heures)**

- 1- Attitude professionnelle, écoute active et synchronisation
- 2- Prévention et gestion des conflits
- 3- Accueil physique du client
- 4- Accueil à distance du client
- 5- Filtrage et orientation du client vers le bon interlocuteur
- 6- Gestion des mécontentements des clients et des réclamations
- 7- Quiz de validation QCM/QRU

### **U18 – Les enjeux de la réforme de la facturation électronique pour les entreprises (optionnel, 7 heures)**

- 1- Contexte légal
- 2- Analyser les flux et réaliser une cartographie
- 3- Déterminer ses besoins et auditer son système d'information
- 4- Choisir sa plateforme agréée en partenariat avec son expert-comptable
- 5- Quiz de validation QCM/QRU